



Déclaration politique

22 février 2019

Priorités des syndicats pour le Comité d'aide au développement de l'OCDE

La réunion a permis de mener une discussion stratégique bienvenue sur le rôle et l'avenir du Comité. Dans le cadre du suivi de cette discussion, la TUAC-OCDE et le RSCD-CSI échangent leurs priorités syndicales et leurs propositions d'action afin de contribuer à la définition du rôle et des domaines de travail futurs du CAD, y compris en ce qui concerne le financement innovant du développement.

Les priorités syndicales sont les suivantes :

Le CAD prêt pour l'avenir

1. Les syndicats saluent la politique actuelle du CAD en matière d'inclusion de pays non membres du Comité. Les syndicats demeurent pleinement déterminés à renforcer leur coopération avec le CAD par le biais du Forum annuel CAD et Syndicats, qui donne des résultats importants, comme l'alignement du système de rapport du CAD sur l'ODD 8¹.
2. De même, les dialogues que mène actuellement le DAC avec différentes régions de l'hémisphère Sud constituent un excellent exemple d'approche inclusive de pays non membres du CAD. Nous recommandons donc au CAD de poursuivre dans cette voie.
3. Le CAD devrait toutefois tendre à renforcer la coordination avec d'autres départements/divisions pertinents de l'OCDE afin de parvenir à une cohérence politique. Ceci vaut en particulier pour le domaine d'activité en rapport avec le financement innovant, par exemple, où il est essentiel d'établir des liens avec les divisions chargées du comportement responsable des entreprises ou de la politique en matière d'investissement.
4. Le CAD devrait également veiller à dialoguer directement avec le siège des membres du Comité pour assurer une participation au niveau politique.

Principaux domaines d'engagement du CAD

5. La mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 exige l'engagement de toutes les parties prenantes : 70 pour cent de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale ; 300 millions de travailleurs/euses des pays émergents et en développement gagnent moins de 1,9 USD par jour ;

¹ Mise à jour des codes-objet du SNPC afin d'améliorer le suivi des modifications de l'agenda sur le travail décent : [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2018\)15&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2018)15&docLanguage=En)



moins de 60 pour cent des travailleurs/euses ont des contrats formels et 81 pour cent de tous les pays du monde ont violé le droit de négociation collective.

6. Les syndicats réclament également une approche plus attentive du CAD et de sa coopération au développement, en particulier dans la promotion de la réalisation de l'ODD 8. Cet objectif est crucial pour la mise en œuvre globale des ODD dans leur ensemble, car il couvre des buts liés aux *droits du travail, aux politiques relatives au marché du travail, à la santé et à la sécurité au travail, aux politiques en matière de salaires et de régimes de protection sociale, à la justice climatique et à une transition juste.*
7. Le nouveau discours du développement doit tenir compte des nouveaux défis mondiaux, notamment les problématiques liées à l'avenir du travail :
 - relever le défi des compétences qui découle de l'évolution de la nature du travail ;
 - créer des emplois décents, fondés sur des relations du travail solides ;
 - assurer une couverture et une protection universelles adéquates ;
 - soutenir les institutions, les politiques et les stratégies qui aideront les personnes grâce aux transitions qui seront opérées dans le cadre du programme de l'avenir du travail.

Financement innovant

8. Compte tenu de l'ampleur des ODD, leur réalisation requiert clairement un financement adéquat. La qualité de ce financement demeure tout aussi importante que la quantité des fonds alloués. Les syndicats soulignent que le financement doit être examiné à l'aune des objectifs et des buts mentionnés dans le Programme 2030 sur la justice sociale et la durabilité de l'environnement. Cet élément est essentiel pour définir le rôle du secteur privé dans la coopération au développement.

9. Un comportement responsable des entreprises, fondé sur la diligence raisonnable, la création de revenus au niveau national et, en particulier, la création d'emplois décents – sur la base d'un dialogue social – devraient être les éléments clés de tout engagement et de toute évaluation de la contribution financière privée aux ODD. Les syndicats appellent donc les membres du CAD à adopter des critères afin d'assurer la cohérence des investissements du secteur privé avec les ODD².

10. Il incombe tout particulièrement au CAD de progresser dans l'établissement de règles de rapport sur les instruments du secteur privé (ISP). Les syndicats reconnaissent le travail réalisé par le CAD jusqu'ici et appellent les membres du Comité à renforcer leur engagement dans le domaine des ISP en 2020 et à faire preuve de plus d'ambition.

² [Aligner les investissements du secteur privé dans le domaine du développement sur les ODD](#)



Le **Réseau syndical de coopération au développement** (RSCD) est une initiative de la
Confédération syndicale internationale (CSI)

dce@ituc-csi.org | www.ituc-csi.org/development-cooperation

Twitter : @TUDCN_RSCD | Facebook : @TUDCN.RSCD